



## LE NOM ET LE BLASON DE LA COMMUNE DE SAINT-LYS

### I/- Les origines de Saint-Lys.

L'abbaye cistercienne de Planselve, située sur l'actuelle commune de Gimont, dans le département du Gers, fut fondée en 1142 à l'initiative de l'abbaye de Berdoues (à 4 km au sud de Mirande), elle-même issue de l'abbaye de Morimond (Haute-Marne), fille de Cîteaux.

Parallèlement, la majeure partie des terres sur lesquelles Saint-Lys serait plus tard édifié relevaient de l'autorité du comte de Comminges et appartenaient, au début du XII<sup>e</sup> siècle, aux familles seigneuriales de *Blanquefort*<sup>1</sup> et de *Gironde*<sup>2</sup>. Ce secteur géographique était alors désigné sous le nom de *Terroir de Saint-Julien d'Eaubelle* (ou *Aiguebelle*, ou encore *Ayguebelle*).

À partir de 1148, puis entre 1160 et 1164, ces deux familles firent d'importantes donations de terres à l'abbaye de Planselve.

Les moines fondèrent sur leur nouveau terroir un établissement agricole qui prit le nom de *Grange d'Eaubelle*, où résidaient quelques religieux et frères convers chargés d'exploiter les terres concédées. Cette grange fut édifiée sur le plateau au sud de la rivière Ayguebelle et à l'est du ruisseau Saint-Julien, à l'emplacement de l'actuel lieu-dit « La Grange ».

Environ un siècle plus tard, un contrat de paréage fut signé le 26 mai 1280 entre, d'une part, Bernard de Gontaud, moine-syndic représentant Bernard de Labatut, abbé de Planselve, et, d'autre part, Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, représentant le roi de France Philippe III le Hardi, pour la création, sur le terroir de Saint-Julien d'Eaubelle, d'une ville neuve. C'est l'acte de naissance de Saint-Lys<sup>3</sup>. La bastide fut édifiée à moins d'un kilomètre à l'ouest de la grange, sur la rive gauche du ruisseau Saint-Julien. Son cœur était constitué par l'actuelle « rue du Fort », site probablement occupé alors par un *castrum* ecclésial<sup>4</sup>.

### II/- Le nom de la ville.

En 1865, Monsieur Victor FONS, juge au Tribunal civil de Toulouse, rédigea un mémoire sur le nom et les armoiries de la commune de Saint-Lys. Voici quels furent ses

<sup>1</sup> La motte féodale de cette famille seigneuriale est toujours visible de nos jours sur la commune d'Auradé (Gers) : il s'agit de la « motte de Blanquefort », située à 4 km à l'est de ce village, au croisement des R.D. 246 et R.D. 257 (Latitude : 43° 33' 45.18" Nord ; Longitude : 01° 05' 9.42" Est ; Altitude : 267,78 mètres).

<sup>2</sup> Un lieu-dit de Saint-Lys, situé au nord de la « route de Toulouse » et à l'est de la « route de Fontenilles », conserve la mémoire de cette famille.

<sup>3</sup> Les moines cisterciens de l'abbaye de Planselve sont à l'origine de la fondation de trois bastides : outre Saint-Lys, on peut citer celles de Francheville (aujourd'hui Gimont) en 1265 et de Solomiac-en-Lomagne en 1322.

<sup>4</sup> COSTES (Alain), « *Saint-Lys et ses environs au Moyen-Âge* ». Saint-Lys, une bastide entre Gascogne et Languedoc. Ville de Saint-Lys / Éditions Maury-Eurolivres, Saint-Lys / Manchecourt, novembre 2003, 245 pages, 33,00 € (pp. 32-37) [ici, p. 36].

hypothèses à propos du nom de la ville :

« Mais quel nom reçut cette ville au moment où elle fut fondée ? Nous n'avons pas le texte complet de la charte de Philippe le Hardi. Par conséquent, nous ne pouvons point le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville dont il s'agit porte depuis des siècles le nom de "Saint-Lis" ».

On recherche depuis longtemps l'origine de ce nom : suivant les uns, le nom de Saint-Lis ne serait que le nom syncopé de Louis, qu'au Moyen-Âge on écrivait Loys ou Loïs, et que l'un des descendants de Philippe le Hardi aurait pu donner à la ville fondée par ce dernier, en mémoire de son illustre aïeul, le roi saint Louis. D'après d'autres, le nom de Saint-Lis pourrait bien n'être que le nom défiguré de Saint-Julien, en latin Julianus, en roman Julia, qui, rongé peu à peu par le temps, se serait réduit à Lis par la suppression de la première et de la dernière syllabe : sorte d'abréviation que l'on trouve quelquefois dans l'histoire (\*)<sup>5</sup>. Ce qui a pu suggérer cette dernière conjecture, c'est que le territoire de la ville portait autrefois, comme nous l'avons dit, le nom de Saint-Julien, et que l'église de Saint-Lis est encore aujourd'hui sous l'invocation de ce saint.

Voici une troisième opinion : et celle-ci, fondée sur un document que nous venons de découvrir, nous paraît la plus vraisemblable.

Il existe aux archives de notre département un cartulaire de l'archevêché de Toulouse, daté de l'année 1317. On y voit que la paroisse de Sancto Licio, voisine de Sainte-Foy-de-Peyrolières, de Sancta-Fide de Perayrolis, dépendait d'un archiprêtre dont le recteur du Lherm avait l'administration. C'est évidemment la ville actuelle de Saint-Lis... Mais qu'est-ce que Sancto-Licio ? Ce mot n'est certainement pas la traduction latine de Saint-Lis. Le mot Saint-Lis paraît être, au contraire, la forme française de Sancto-Licio. On peut l'affirmer, s'il y a un saint de ce dernier nom. Or, on en trouve quelques-uns du nom de Lucius. Il y a notamment, d'après certains martyrologes, un Santus Lucius martyrisé en 259 (\*\*)<sup>6</sup>, qui pourrait bien être notre Sancto Licio. Car l'on comprend qu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, et même auparavant, on a pu mettre Licio pour Lucio ; et de Sancto-Licio traduit en français par Saint-Lice, de même que l'on traduit Sanctus-Lucius par Saint-Luce, sera venu Saint-Lis, mot ainsi écrit par les greffiers comme ils l'entendaient prononcer. Nous n'avons, jusqu'à preuve du contraire, aucune raison de croire cette étymologie erronée. Elle est assez vraisemblable pour être vraie (\*\*\*)<sup>7</sup>. »<sup>8</sup>

Près d'une quarantaine d'années après la parution du texte précédent, MM. DELAUX

<sup>5</sup> (\*) : « Les mots de trois syllabes qui en ont perdu deux, en passant dans notre langue, sont, en effet, assez fréquents. »

<sup>6</sup> (\*\*): « Ce Sanctus Lucius fait partie d'un groupe de sept à huit chrétiens, disciples de saint Cyprien, évêque de Carthage, qui furent martyrisés, dans cette ville, en l'année 259. L'un d'eux se nommait Julien ; et l'on a vu que le territoire de la ville de Saint-Lis portait autrefois le nom de Saint-Julien. »

<sup>7</sup> (\*\*\*) : « Le nom de Sancto-Licio que portait, en 1317, la paroisse de Saint-Lis, rend très-probable l'existence, au territoire de Saint-Julien, avant 1282, pour les besoins spirituels des habitants de ce quartier, d'une chapelle, d'une église dédiée à Sancto-Licio, ou peut-être, tout à la fois, à Saint-Julien et à Saint-Lice, et ce dernier nom sera resté à la ville royale fondée par Philippe-le-Hardi. »

<sup>8</sup> Extrait d'un mémoire intitulé « Les armoiries de Saint-Lis », lu par M. Victor FONS, Juge au Tribunal civil de Toulouse, « à la séance du 23 février 1865 de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse ». L'article fut publié dans la *Revue de Toulouse et du Midi de la France*, sous la direction de M. F. LACOINTA, onzième année – tome vingt-deuxième. Librairies Delboy et Armaing, Toulouse, 1865, pp. 37-43 (Voir : <https://books.google.fr/books?id=akYFAAAAQAAJ&dq=%22Saint-Lis%22&hl=fr&pg=PA37#v=onepage&q=%22Saint-Lis%22&f=false>). Voir également le compte-rendu de cette intervention de M. FONS paru dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, sixième série, tome III. Imprimerie Ch. Douladoure – Rouget frères et Delahaut successeurs, Toulouse, 1865, 538 pages [ici, pp. 495-496] (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5720236j/f511.item>).

et LIBÉROS, historiens de Saint-Lys, s'inspirèrent grandement des recherches de M. FONS, à propos du nom de « Saint-Lys », pour leur monographie parue en 1904<sup>9</sup> :

*« L'origine et la signification du nom de Saint-Lys ont parus complexes et obscures à ceux qui s'en sont quelque peu occupés avant nous, et cela parce qu'il leur manquait, croyons-nous, certains documents sur ce point. Grâce au cartulaire de l'abbaye de Gimont et à diverses chartes du treizième siècle, cette double question devient, nous semble-t-il, facile à élucider, à éclaircir.*

*C'est un fait certain qu'avant 1281, on ne trouve nulle part, ni dans le cartulaire susmentionné, ni dans le paréage de la fondation de la bastide (1280) le nom de Saint-Lys ou un nom approchant. Une charte concernant Sainte-Foy-de-Peyrolières (1255) et les coutumes de Fonsorbes (1279), villes entre lesquelles a été bâti Saint-Lys, n'en parlent pas non plus, bien que ces deux documents citent leurs confrères.*

*Ce nom apparaît pour la première fois sous la rubrique "Sancto Licio" dans un contrat ayant pour date le 11 mai 1281 et conclu entre les consuls de Sainte-Foy et ceux de la récente bastide au sujet de la délimitation des deux territoires. Depuis cette époque, tous les actes écrits de la nouvelle communauté portent le nom de Saint-Lys. Auparavant, le lieu était désigné sous le nom de "terroir de Saint-Julien d'Eaubelle", comme on le voit dans le cartulaire de Gimont et le traité de fondation. Ce dernier contrat nous fait connaître le nom du fondateur de la bastide, Eustache de Beaumarchais. Ce sénéchal a fondé plusieurs autres villes neuves ; or, à toutes, il a imposé un nom particulier. Remarque qui a son importance, ce nom n'est jamais celui d'un saint. Tantôt il est emprunté à quelque cité florissante d'Espagne ou d'Italie, tantôt il a pour but de rappeler l'origine, la situation de la ville fondée {\*}<sup>10</sup>.*

*De ce qui précède, découle naturellement la conclusion suivante, savoir : que le nom de Saint-Lys a été imposé à cette bastide par Eustache de Beaumarchais lors de sa fondation.*

*Ce premier point acquis, une nouvelle question se pose : "À quoi correspond ce mot de Saint-Lys ? Désigne-t-il une chose ou un saint ?"*

*Au printemps de l'année 1280, Philippe le Hardi vint visiter la ville de Toulouse, capitale de son nouveau comté. En cette circonstance, de grandes réjouissances et des fêtes splendides eurent lieu en l'honneur du royal visiteur. Les troubadours toulousains mirent les muses à contribution et chantèrent les gloires du monarque capétien sous le titre poétique de : "Le roi aux fleurs de lys". Cette particularité n'échappa point au spirituel sénéchal de Toulouse qui accompagnait le roi ; peut-être voulut-il en perpétuer le souvenir en donnant le nom de "Lys" à la première bastide qu'il eut occasion de fonder ? On sait que sous les Capétiens, cette fleur était devenue et resta dans la suite une marque sensible, le signe autorisé, on dirait aujourd'hui officiel, de la monarchie française. Dans cette conjecture, l'habile courtisan, pour rendre ce nom plus respectable, plus glorieux, et aussi pour être agréable aux habitants du bourg, qui voyaient avec peine disparaître le nom de Saint-Julien, n'aurait-il pas eu soin de le sanctifier en plaçant devant ce nom de fleur l'épithète de "Saint" ?*

*La nature des armes de la ville, qui sont parlantes comme nous l'expliquerons tout à*

---

<sup>9</sup> DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton. Librairie Sistac, Toulouse, 1904, XIII-421 pages. Réédition (fac-similé) par le Comité du septième centenaire de Saint-Lys, Éché Libraire, Toulouse, 1980 (ISBN : 2-86513-007-X). Réédition (fac-similé) par Lacour-Ollé éditeur, collection « Rediviva », Nîmes, mai 2007, 25,00 € (ISBN : 2-7504-1548-9). [Ici, pp. 50-55].

<sup>10</sup> « {\*} Voici le nom des principales bastides fondées par E. de Beaumarchais : Beaumont-de-Lomagne (1279) ; Fleurance (1280) ; Aurimont (1281) ; Miélan (1284) ; Rimont ; Montréjeau-de-Rivière (1272) ; Pampelonne (1280) ; Pavie (1281) ; Mirande (1281) ; Beaumarchais (1288) ; Grenade-sur-Garonne (1290) ; Plaisance-du-Touch (1292). »

*l'heure, paraîtrait justifier cette interprétation. En tout cas, c'est celle que fournit, du nom de Saint-Lys, M. Curie-Seimbres dans son ouvrage 'Des Bastides'*<sup>11</sup>. Nous l'adoptons volontiers parce qu'elle nous semble la plus vraisemblable, la plus probante et, disons le mot, la seule qui réponde aux données de l'histoire.

*Toutefois, elle n'est pas à l'abri d'une objection qui, avouons-le, n'est pas sans fondement. On dit : 'Au Moyen-Âge, pas plus que de nos jours, on ne plaçait le qualificatif de saint devant un nom qui ne correspondait pas à un élu, à un pieux personnage ou à une chose sanctifiée par les prières de l'Église.' C'était, et c'est, en effet, encore aujourd'hui, la règle générale ; mais nous considérons le nom de Saint-Lys comme une dérogation à cette loi, et, certes, elle n'est pas la seule ; à l'appui, on peut citer Saint-Mont, Saint-Bois, Saint-Blé, Saint-Champ, Saint-Dos, Saint-Genou, etc., noms de lieux qui ne correspondent pas à des saints. Aussi ces noms figurent-ils, avec celui de Saint-Lys, une seule fois dans le dictionnaire des communes de France.*

*D'ailleurs, les autres solutions que l'on a essayé de fournir ne sont guère plus certaines, ni plus satisfaisantes. M. Baudouin, ancien archiviste de la Haute-Garonne, s'est demandé si Senlis, nom d'un baron du département de l'Oise et compagnon de Simon de Montfort dans la croisade des Albigeois, n'aurait pas laissé son nom à ce lieu après la bataille de Muret, ou bien si 'Cinqlys', comme on le voit dans les armes de la ville, n'aurait pas été l'orthographe primitive. Ces versions sont inadmissibles : la première comme contraire aux données du paréage, et la seconde, si l'on observe que le nom apparaît à l'origine sous le titre de 'Sanco Licio' {\*\*}*<sup>12</sup>.

*On ajoute que le nom de Saint-Lys pourrait bien être le nom syncopé de saint Louis, qu'on écrivait, à cette époque, Loys. Cette interprétation tombe d'elle-même si l'on veut bien observer que saint Louis ne fut canonisé qu'en 1297 et que ce nom fut donné pour la première fois en 1308, à une bastide du Périgord qui porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Louis.*

*Selon d'autres archéologues, le mot de Saint-Lys pourrait bien être le nom défiguré de 'Sancto Juliano', dont le culte et la mémoire remontent avant le XII<sup>e</sup> siècle. Cette altération serait contraire à toutes les règles connues de la philologie ; et puis, comment s'expliquer cette transformation, alors que saint Julien a toujours été le seul titulaire de l'église en même temps que le patron de la paroisse ? {\*\*\*}*<sup>13</sup>

*Dans son ouvrage 'Manuel de diplomatique', M. Giry, professeur à l'École des Chartes, cherche à expliquer l'origine de tous les lieux qui portent le qualificatif de 'saint'. D'après cet auteur, Saint-Lys correspondrait à Saint-Lætus, moine à Saint-Mesmin, mort en odeur de sainteté en 534. C'est là une supposition tellement gratuite que nous ne nous arrêterons pas à la discuter.*

*Enfin, M. Fons, ancien magistrat, incline vers une dernière version. Selon lui, le mot de Saint-Lys ne serait qu'une altération du nom de saint Luce (Sancto Lucio). Mais alors d'où vient qu'on ne trouve ni dans la tradition, ni dans les documents aucune mention du culte des reliques de ce saint et que ce nom de Saint-Lys ne se voit traduit dans aucun martyrologue et n'ait été appliqué à aucune autre ville de France.*

*D'autre part, dans un rapport adressé à l'archevêque de Toulouse, en 1743, par le curé Rollindes, on lit que le patron de la paroisse et de l'église est, et a été de tous temps,*

---

<sup>11</sup> CURIE-SEIMBRES (Alcide), « Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles sous le nom générique de bastides ». *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, seconde série, tome X, années 1872 et 1873. Victor Didron libraire-éditeur, Paris, 1874, 393 pages (pp. 1-118 [ici, p. 100]). (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54987700/f116>).

<sup>12</sup> « {\*\*} Charte de 1281 entre l'abbé de Gimont et les consuls de Sainte-Foy, communiquée par Monsieur l'abbé Douais, aujourd'hui évêque de Beauvais. »

<sup>13</sup> « {\*\*\*} Voir le 'Cartulaire de l'Archevêché de Toulouse', série G, année 1317. »

*saint Julien, autrefois dit d'Eaubelle, et, dans la suite, de Saint-Lys. Cette expression saint Julien de Saint-Lys n'est intelligible qu'autant que ce dernier mot correspond à un nom de chose, ou bien que ce saint serait originaire de Saint-Lys, ce qui est contraire à toute donnée historique.*

*De ce qui précède, il s'ensuit que si l'on n'admet pas la version de M. Curie-Seimbres, il est fort difficile d'établir d'une manière rationnelle la véritable signification du nom de Saint-Lys.*

*Nous ferons en outre observer, mais ceci ne change rien à la question ci-dessus, que le mot 'lys' s'est tantôt écrit avec un i et tantôt avec un y, et que ce n'est que depuis les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle que l'orthographe actuelle a prévalu. »*

Comme autre hypothèse concernant l'origine du nom de la ville de Saint-Lys, on peut noter celle citée par l'abbé Jean CONTRASTY dans sa monographie sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, publiée en 1917 :

*« Saint-Lys était, au onzième siècle, une villa autour d'une chapelle dédiée à saint Lysier, évêque du Couserans (☩), que Philippe le Hardi avait transformé, en 1280, en bastide royale. » « (☩) : D'après M. Rumeau, Notices historiques sur les cantons de la Haute-Garonne<sup>14</sup>. Toulouse, 1910, p. 27 : 'Sanctus Licerius. Sous ce nom, une église lui était dédiée en 1060'. »<sup>15</sup>*

En 2011, M. Éric TRANIER, archéologue médiéviste à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) rédigea un rapport de diagnostic archéologique concernant le lieu-dit « La Grange », en préalable à la réalisation, en ce lieu, d'un lotissement. Voici ce qu'il écrivit à propos du nom de la commune :

*« 1.3.3 Approche toponymique.*

*L'origine du nom de Saint-Lys.*

*L'énigme hagiographique de Saint-Lys a fait couler beaucoup d'encre sans qu'aucun toponymiste n'ait vraiment répondu à la question. Il semble pourtant qu'il y ait eu un lieu nommé "Sanctus Licius". Ce toponyme est cité dans les taxes des décimes et procurations du diocèse de Toulouse au XIV<sup>e</sup> siècle (Font-Réault 1972 : 725). Nous lisons également dans le registre du gouvernement des églises pour l'année 1538, en ce qui concerne Saint-Lys : 'rector ecclesie santi Juliani loci de Santo licio ; habet pro quinque presbiteris casus'.*

*À notre connaissance, le "locus Sancto licio" ou "Sanctus licius" reste une occurrence unique dans les pouillés des provinces ecclésiastiques du Sud de la France. Force de constater que la traduction de ce lieu ne peut en aucun cas donner Saint-Lys, puisqu'en latin la fleur de lis se dit "lilium".*

*Cependant, un vocable proche a perduré sous différentes variantes. Il s'agit de "Sanctus Licerius" qui a donné : dans l'Ariège, Saint-Lizier ; dans la Haute-Garonne, Saint-Léger ; et dans les Hautes-Pyrénées, Saint-Lézer (Font-Réault 1972 : 1065).*

*Nous pouvons également signaler un "Sanctus Liserius" à Miremont dans le Gers qui lui aussi donne Saint Lizier, et plus près de nous, la commune de Saint-Lizier-du-Planté dans le lombézien. Il est probable que "Licius" comme "Liserius" soient des corruptions de "Licerius" (Saint Licère évêque de Lérída en Espagne, honoré le 27 août) ou "Glicerius" (Saint Glycère persécuté à Nicomédie en 303 sous Dioclétien est fêté le 21 décembre) et que l'emblème royal du lys a contribué un peu plus à la confusion avec Lisier.*

<sup>14</sup> Voir : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb312700291>.

<sup>15</sup> CONTRASTY (Jean), Histoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières. Ancien prieuré du Moyen-Âge et de la Renaissance, uni en 1606 au Collège de Toulouse. Bureau de la « Revue Historique de Toulouse » et librairie Sistac, Toulouse, 1917, in-8°, XVI-511 pages (ici, pp. 117-118).

*Saint-Lys est donc un 'faux hagionyme'. Il n'existe d'ailleurs aucun saint de ce nom. En occitan moderne la commune de Saint-Lys s'écrit "Sent lis" (Pojada 2009 : 9). »<sup>16</sup>*

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, durant la Guerre de Cent-Ans, Édouard de Woodstock, Prince de Galles (plus connu sous le surnom de Prince Noir), gouvernait l'Aquitaine, alors anglaise, au nom de son père le roi Édouard III. Ce prince décida de mener, au départ de Bordeaux, une expédition guerrière à travers les contrées françaises de Gascogne et de Languedoc. Cette chevauchée militaire, qu'il conduisit jusqu'à Narbonne, lui fit traverser notamment l'Armagnac et l'Astarac, puis Sainte-Foy-de-Peyrolières (orthographiée « Seint Foye ») et Saint-Lys, le lundi 26 octobre 1355, avant qu'il ne fasse traverser la Garonne à ses troupes à Lacroix-Falgarde, en direction du Lauragais et de Carcassonne. Ce fait est notamment connu grâce à la chronique tenue par un anglais contemporain des événements : Galfridi Le Baker, de Swinbroke. Dans cette chronique, le nom de notre commune, trois-quarts de siècle exactement après sa fondation, est orthographié « *Seint Litz* »<sup>17</sup>.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la question de l'orthographe du nom de la commune se posa officiellement : devait-on écrire « Saint-Lis » ou « Saint-Lys » ? Ce point, soulevé par l'autorité préfectorale du Second Empire, fut évoqué lors de la séance du Conseil municipal qui eut lieu le 16 août 1857 :

*« Monsieur le Président [le maire Alphonse CAMIN] donne lecture d'une lettre de M. le Préfet qui lui demande des explications sur l'orthographe du nom de la commune, c'est-à-dire si le nom de Saint-Lys doit s'écrire avec un « i » ou un « y ».*

*Le Maire communique au Conseil les explications données à ce magistrat, concluant que Saint-Lys doit être écrit avec un « y ».*

*Par sa lettre du 8 du courant, M. le Préfet reconnaît d'après les explications données que Saint-Lys doit être orthographié avec un « y », et que le cachet administratif doit être modifié d'après cette indication.*

*Le Conseil, de son côté, approuve l'exposé ci-dessus et délibère qu'il sera fait des démarches auprès de l'administration pour la confection d'un nouveau cachet administratif, et vote une somme de cinq francs pour en payer le montant. »<sup>18</sup>*

### **III/- Le blason de la ville – L'évolution de sa représentation à travers le temps.**

La plus ancienne représentation connue des armoiries de la ville figure sur le « fauconneau » appartenant à la commune, petit canon en bronze fondu en 1589 pendant les Guerres de Religion et classé « Monument Historique » en 1926<sup>19</sup>.

Sur ce blason, on peut voir deux anges nus, jeunes adultes de sexe masculin, tenant chacun de leurs deux mains une cloche (une main sur le haut de la cloche, l'autre main sur le bas de celle-ci), et qui sont encadrés par cinq fleurs de lys (deux fleurs dans la partie

---

<sup>16</sup> TRANIER (Éric) (Dir.), Midi-Pyrénées, Haute-Garonne, Saint-Lys : La Grange. Rapport final d'opération – Diagnostic archéologique. INRAP Grand Sud-Ouest, Bègles / Saint-Orens-de-Gameville, août 2011, 73 pages [ici, pp. 29-30].

<sup>17</sup> GILES (J. A.), Galfridi Le Baker de Swinbroke, Chronicon Angliæ temporibus Edwardi II et Edwardi III. Publications of the Caxton Society, N° 8. Londini, Apud Jacobum Bohn, 1847, 271 pages [ici, p. 233]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1034622/f228>).

<sup>18</sup> Archives Communales de Saint-Lys (ACSL), registre 1 D 6, p. 229.

<sup>19</sup> Pour de plus amples renseignements sur cette pièce d'artillerie d'époque Renaissance, voir <https://saint-lys.fr/le-fauconneau/>.

supérieure du blason et trois dans la partie inférieure).



*Blason figurant sur le fauconneau de 1589.*

En 1865, M. Victor FONS, juge au Tribunal civil de Toulouse, avait déduit de ses recherches historiques que le fauconneau avait bien été coulé pour la commune de Saint-Lys, en prenant appui sur les armoiries figurant sur le canon<sup>20</sup> :

*« [...] Cette ville de Saint-Lys, à une époque que nous ignorons, se serait choisie, paraît-il, des armoiries ; et elle montre aujourd'hui comme siennes celles que l'on aperçoit au frontispice de sa Maison Commune récemment construite. Ces armoiries, on peut les blasonner ainsi : "d'azur à la cloche d'argent bataillée de..., supportée par deux anges aux*

<sup>20</sup> Extrait d'un mémoire intitulé « *Les armoiries de Saint-Lys* », lu par M. Victor FONS, Juge au Tribunal civil de Toulouse, « à la séance du 23 février 1865 de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse ». L'article fut publié dans la *Revue de Toulouse et du Midi de la France*, sous la direction de M. F. LACOINTA, onzième année – tome vingt-deuxième. Librairies Delboy et Armaing, Toulouse, 1865, pp. 37-43 (Voir : <https://goo.gl/dNQYPE>). Voir également le compte-rendu de cette intervention de M. FONS paru dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, sixième série, tome III. Imprimerie Ch. Douladoure – Rouget frères et Delahaut successeurs, Toulouse, 1865, 538 pages (ici, pp. 495-496 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5720236j/f511.item>)).

*ailes éployées, et accompagnées de cinq fleurs de lis, deux en chef, trois en pointe posées deux et un'', sans que l'on puisse marquer d'une manière certaine d'autres émaux que ceux que nous venons d'indiquer.*

*Un doute s'est élevé au sujet de la propriété de ces armoiries {\*}<sup>21</sup>. On s'est demandé si la ville de Saint-Lis était fondée à les revendiquer comme siennes, c'est-à-dire comme étant celles qu'elle aurait autrefois adoptées, à l'imitation d'une foule d'autres villes royales ? Le Maire actuel de cette localité l'a pensé, puisqu'il les a fait sculpter sur une pierre placée au frontispice du nouvel Hôtel-de-Ville. Telle est aussi notre opinion ; car aucun doute, suivant nous, ne peut subsister à cet égard. À la vérité, on ne peut représenter des titres qui pourraient faire attribuer aux habitants de Saint-Lis les armoiries dont il s'agit. Les documents écrits font défaut. La commune de Saint-Lis a perdu ou n'a pas su conserver ses papiers qui auraient pu nous renseigner sur ce point ; car les archives de cette commune se réduisent aujourd'hui aux actes de l'administration moderne. Mais voici une pièce probante destinée à durer plus longtemps qu'un parchemin.*

*La ville dont nous parlons possède depuis de longues années une couleuvrine [en réalité, un fauconneau] en bronze, d'un assez gros calibre, dont la présence à Saint-Lis peut s'expliquer par la situation de cette ville autrefois, croyons-nous, ville close {\*\*}<sup>22</sup>. L'on remarque d'abord sur sa volée la trace de quelques grosses fleurs de lis qui ont dû être grattées pendant la Révolution. Puis l'on trouve un millésime quelque peu oblitéré, mais qui semble néanmoins se rapporter à une année appartenant au XVI<sup>e</sup> siècle ; et, au-dessus de ce millésime, on voit gravées sur un écusson en relief coulé avec la pièce, précisément, les armoiries que nous avons fait connaître.*

*La possession constante de cette couleuvrine par les habitants de Saint-Lis fait déjà présumer que les armoiries qu'elle reproduit, sont bien celles de leur ville. Il n'y a pas seulement présomption, il y aura preuve complète, s'il est démontré que ces armoiries contiennent le nom même de Saint-Lis. Or, il ne sera pas besoin de longs développements pour l'établir. L'on trouve dans les recueils publiés sur le Blason et notamment dans l'Armorial des États du Languedoc, l'indication de quelques villes ou bourgs dont les armoiries nous offrent l'image de fleurs de lis plus ou moins nombreuses avec une cloche. Mais parmi ces armoiries, on n'en trouve pas qui aient juste le nombre de cinq fleurs de lis comme les nôtres. Ce nombre de cinq est ici facile à comprendre. Nous en dirons tout-à-l'heure le sens. Mais, dans les armoiries dont il s'agit, il n'y a pas que cinq fleurs de lis ; il y a aussi une cloche ; et l'on sait que, dans la langue du Moyen-Âge, la cloche se nommait seing ou sing {\*\*\*}<sup>23</sup>, d'où est venu tocsin. Bien évidemment, ceux qui ont imaginé les armoiries dont nous parlons, en les composant d'une cloche et de cinq fleurs de lis, ont eu l'intention de les représenter ainsi, par des images, seing, sing, ou cinq lis, le nom de la ville de Saint-Lis. Les armoiries de cette ville n'ont pas d'autre signification. Elles sont de celles que l'on appelle parlantes, c'est-à-dire qui, par la dénomination des meubles qui les composent, rappellent le nom de ceux qui les portent, ou celui de la ville qui les a adoptées. Ces sortes d'armoiries ne sont pas rares. Il est peu de recueils où l'on n'en découvre*

---

<sup>21</sup> {\*} : « Lettre de M. C...., du 13 novembre 1861. »

<sup>22</sup> {\*\*} : « Un document de l'année 1759, qui se trouve dans les papiers de la famille d'Espie, mentionne les fossés de Saint-Lis ainsi que l'emplacement d'une tour située au bout du pont de Saint-Lis et joignant l'hôtel-de-ville d'alors. Le dernier engagiste du domaine de Saint-Lis prenait le titre de Gouverneur du château de Saint-Lis ; et il y a encore dans cette ville une rue qui porte le nom de rue du Château. »

<sup>23</sup> {\*\*\*} : « On lit dans le dictionnaire français de Napoléon Landais, sous le mot tocsin, sing, vieux mot qui signifiait cloche, fait du latin signum, signal. Dans le passage qu'a transcrit Ducange, v<sup>is</sup> campanarum palsatio, d'un ancien roman, le mot sing, seing est différemment écrit. On y lit : Li seint sonnèrent pour : les cloches sonnèrent. »



d'analogues.

*De ce qui précède, on peut conclure avec certitude que les armoiries gravées sur la couleuvrine en question et reproduites aujourd'hui au frontispice de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Lys sont bien les armoiries particulières de cette ville.*

Victor FONS,  
Juge au Tribunal civil de Toulouse. »

Moins de quatre décennies plus tard, MM. DELAUX et LIBÉROS, historiens de Saint-Lys, complétèrent les propos de M. FONS par le texte suivant (extrait de leur livre publié en 1904) :

*« [...] Ainsi Saint-Lys eut des armoiries presque à son origine. Nous en avons pour preuve la nature même de ses armes, une couleuvrine, propriété de la ville, sur laquelle on voit son ancien écusson coulé en même temps que la pièce avec le millésime de 1589 et la mention toute spéciale qu'on lit dans l'armorial d'Hozier, en date du 23 janvier 1697 : 'La ville de Saint-Lys porte d'azur à une cloche d'argent avec cinq fleurs de lys' » (Archives Nationales, Paris).*

*[...] En 1865, M. le Maire de Saint-Lys sollicita la reconnaissance des anciennes armes et les fit reproduire en relief au frontispice l'Hôtel-de-Ville qu'on était en train de restaurer. On peut les blasonner ainsi : 'D'azur, à la cloche d'argent, supportée par deux anges aux ailes déployées et accompagnés de cinq fleurs de lys, deux en chef et trois en pointe posées deux et une' ».*

*Ces armoiries sont de celles qu'on nomme parlantes ; elles rappellent par leurs meubles comme nous l'avons fait remarquer, le nom de Saint-Lys. En effet, les cinq fleurs éveillent l'idée de cinq lys ou Saint-Lys. Or, dans la série des divers blasons adoptés par les villes, aucun de ceux trouvés jusqu'à ce jour ne compte juste cinq fleurs de lys ; ce qui prouve que ce nombre a été mis à dessein. En outre, elles portent une cloche qui, dans la langue du Moyen-Âge, était désignée sous le nom de seing ou sing comme dans tocsin.*

*Selon toute probabilité, ceux qui choisirent et composèrent ce blason avaient eu l'idée de représenter par des images sensibles, cloche et lys (sing et lys) le nom de la bastide de Saint-Lys.*

*Outre cette interprétation de M. FONS, il en est une autre non moins vraisemblable, si l'on observe que lors de la fondation des villes neuves, les parties contractantes cimentaient souvent leur alliance en donnant aux bastides des armoiries où se mêlaient les armes des rois et celles des abbayes ou seigneurs donateurs.*

*Dans ce cas, les fleurs de lis auraient rappelé la monarchie et le nom de la ville royale, et la cloche, l'origine abbatiale des religieux de Gimont. »<sup>24</sup>*

Dans le texte ci-dessus, MM. DELAUX et LIBÉROS évoquent l'armorial d'HOZIER datant de 1697. Or, dans l'ouvrage de ce dernier, le blason de Saint-Lys ne comporte qu'une cloche d'argent sur fond bleu<sup>25</sup>. Ni les deux anges, ni les cinq fleurs de lys – pourtant

---

<sup>24</sup> DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton, 1<sup>ère</sup> édition : Librairie Sistac, Toulouse, 1904, XIII-421 pages. Réédition (fac-similé) par le Comité du septième centenaire de Saint-Lys, Eché Libraire, Toulouse, 1980 (ISBN : 2-86513-007-X). Réédition (fac-similé) par Lacour-Ollé éditeur, collection « Rediviva », Nîmes, mai 2007, 25,00 € (ISBN : 2-7504-1548-9) : pp. 65-66.

<sup>25</sup> Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles D'HOZIER (1697-1709). Bibliothèque nationale de France, Cabinet des titres, cote « Manuscrit français 31777-33264 ». À propos de

présents sur le cartouche du fauconneau – ne sont représentés ici. Nous ignorons les raisons de ces absences notables.



Dans un ouvrage paru en 1863 et consacré au « *Nobiliaire toulousain* », Alphonse BRÉMOND donne les indications suivantes :

« SAINT-LYS (Armoirie de la ville de) : D'azur, au lys naturel, tigé et feuillé de sinople, sommé de cinq fleurs d'argent (armes parlantes). »<sup>26</sup>

À la même époque, la municipalité de Saint-Lys dirigée par Alphonse CAMIN fit rebâtir le bâtiment de la mairie. De nos jours encore, on peut voir sur la façade de l'hôtel-de-ville le blason de la commune tel qu'il a été sculpté entre 1861 et 1863 lors de la

---

Saint-Lys, voir plus spécifiquement le volume XIV, Languedoc, tome I, 1224 pages [ici, p. 1082] (cote : « Français 32241 »). Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111467n/f1085>, ainsi que <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc57486d/cd0e13826>.

<sup>26</sup> BRÉMOND (Alphonse), *Nobiliaire toulousain. Inventaire général des titres probants de noblesse et de dignités nobiliaires*. Bonnal et Gibrac imprimeurs-éditeurs, Toulouse, 1863, 2 volumes, in-8° [ici, tome II, page 395] (voir <https://books.google.fr/books?id=A1hIAAAAYAAJ&pg=RA1-PA395&dq=%22Saint-Lys%22&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiKtOTdtLvqAhWQy4UKHdufBIk4WhDoATAEegQIARAC#v=onepage&q=%22Saint-Lys%22&f=false>, ainsi que <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb30158177c>).

reconstruction du bâtiment de la mairie, sous le Second Empire<sup>27</sup>. Ce blason s'inspire fortement – mais pas totalement – de celui, « originel », figurant sur le fauconneau. On peut effectivement y voir les cinq fleurs de lys, les anges et la cloche. La différence avec les armoiries du fauconneau réside dans les deux anges masculins, représentés comme des chérubins, chacun ne tenant la cloche (en la partie supérieure de cette dernière) que d'une seule main, leur seconde main étant posée sur leur sexe.



*Le blason de la commune tel qu'il a été sculpté en 1861-1863 sur la façade de l'hôtel-de-ville.*

Plus de trois décennies après la réalisation de la sculpture de la mairie, les armoiries de Saint-Lys furent peintes entre 1897 et 1899 dans le chœur de l'église paroissiale, à l'époque où le peintre Henry-Eugène DELACROIX (1845-1930) y peignit les toiles marouflées représentant le martyr et les miracles de saint Julien de Brioude.

Le blason de l'église reprend tous les éléments présents sur le blason du fauconneau, avec néanmoins une différence notable : les deux anges, jeunes hommes adultes aux cheveux châtain-bruns, tenant chacun la cloche de leurs deux mains, sont entièrement habillés d'une aube blanche couvrant la totalité de leur corps, à l'exception de leurs mains, de leurs pieds et de leur tête. L'espace sacré de l'église ne pouvait certainement pas se prêter à une

<sup>27</sup> Voir l'histoire de l'hôtel-de-ville sur <https://saint-lys.fr/lhotel-de-ville/>.

représentation des anges aussi peu « pudique » que celle figurant sur la façade de l'hôtel-de-ville.



*Armoiries de la ville de Saint-Lys peintes entre 1897 et 1899 dans le chœur de l'église paroissiale.*

De nos jours enfin, et ce depuis une trentaine d'années, le blason de Saint-Lys s'est féminisé. Il comporte tous les éléments « historiques » des armoiries figurant sur le fauconneau, reprend à son compte l'aube blanche portée par les anges peints dans l'église en 1897-1899, mais ces derniers sont désormais deux jeunes femmes minces et à la longue chevelure. Cette représentation apparaît pour la première fois en page de couverture du numéro de juillet 1991 du bulletin municipal « *Saint-Lys et sa vie communale* », publié lors du premier mandat du maire Jacques TROYES. Depuis, et encore de nos jours, c'est cette représentation qui est utilisée officiellement comme blason de la ville sur les plaques de rues et de lieux-dits de la commune, ainsi que sur les panneaux explicatifs fixés sur les monuments intéressants de la ville<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> Voir <https://saint-lys.fr/ville-de-saint-lys/decouvrir-saint-lys/patrimoine/>.



*Le blason historique de la commune tel qu'il est utilisé par la ville depuis 1991.*

~~~~~\*~~~~~